

FORMULAIRE DE DEMANDE PRISE EN CHARGE DE NIDS DE FRELONS ASIATIQUES

Rappel : En vertu de la délibération du 17 décembre 2018, **seule la destruction des nids des frelons asiatiques** est prise en charge par la Communauté du Perche & Haut Vendômois. Dans le cas de nids de frelons de type européen, le demandeur s'engage à prendre à sa charge l'intervention.

Merci de fournir les photos justificatives des nids à traiter.

NOM :

PRENOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL ET VILLE :

TELEPHONE :

E-MAIL :

LIEU D'IMPLANTATION DU NID :

.....

Fait à :

Le :

Signature du demandeur
Attestant la présence de frelons asiatiques

**Signature du professionnel et
cachet**
Attestant la présence de frelons asiatiques

**Signature du Président de la
CPHV**
Après intervention du professionnel